



Règlement du Vide-Grenier

*Ce document a pour objectif de réglementer les conditions d'accueil de chaque participant.
Le non-respect de l'une des clauses définies dans ce règlement entraînera éventuellement
l'exclusion immédiate du vide-grenier.*

Les vide-greniers s'adressent principalement aux particuliers et à la vente d'objets dont ils n'ont plus l'usage.

Seuls les objets d'occasion sont autorisés à la vente.

L'emplacement est gratuit. Un exposant bénéficie d'un emplacement de 4m.

Les exposants devront obligatoirement occuper les places qui leur seront désignées, **laisser leur emplacement propre à leur départ et emporter leurs poubelles et détrit**us.

L'arrivée des exposants se fera entre 7H et 8H ; au-delà, les places non occupées seront réattribuées et les chèques de réservation encaissés.

Les emplacements réservés par courrier ne seront pris en compte que s'ils sont accompagnés du bulletin d'inscription/règlement daté et signé, du chèque, ainsi que de toutes les pièces demandées.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations de toute nature pouvant être occasionnés sur les stands.

La gendarmerie ou toute autre autorité sera à même d'effectuer divers contrôles tout au long de la manifestation.

En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de déplacer, de reporter ou d'annuler la manifestation.

Nous vous remercions d'accepter le respect de ces quelques règles.

J'ai lu et accepté le règlement

Date et signature